COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BÉTHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS ROMANE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
REUNION DU 10 AVRIL 2026 – 18 H 30
SALLE OLOF PALME A BETHUNE

PROCÈS-VERBAL

Le vendredi 10 avril 2026, à 18 H 30, le Conseil communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme de Béthune (62411), en suite d'une convocation adressée par le Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, en date du 03 avril 2026, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités territoriales,

ETAIENT PRESENTS :

ALLOUCHERIE Sandrine, BAJEUX Alain, BAJEUX Samuel, BARROIS Alain, BASSOM Françoise, BAUVAIS-TASSEZ Sylvie, BECUWE Pierre, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse, BIALON Perrine, BLOCH Karine, BLOQUET Perrine, BOMMART Émilie, BOQUILLON Marcel, BOSSART Steve, BOULART Annie, BRAEM Christel, BREHON Jean-Charles, BURMER Véronique, CARINCOTTE Annie, CARPENTIER Arnaud, CARRÉ Nicolas, CASTELL Jean-François, CLAIRET Dany, COCQ Bertrand, CRESPEL Bérengère, CRETEL Didier, DA SILVA Franck, DAGBERT Julien, DE CARRION Alain, DEBAECKER Olivier, DEBAS Gregory, DEBUSNE Emmanuelle, DECOURCELLE Catherine, DELECOURT Dominique, DELEPINE Michèle, DÉON Fabrice, DEPAEUW Didier, DERAMAUX Martine, DERICQUEBOURG Daniel, DEROUBAIX Hervé, DESCAMPS Nicolas, DESSE Jean-Michel, DIA Fatimata, DIERS Véronique, DISSAUX Thierry (jusqu'à la question n°4), DOMART Sylvie, DUBART Alain-Eric, DUBOIS Carole, DUBOIS Bruno, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUHAUT Mickael, DUMONT Gérard, DUPONT Jean-Michel, ELAZOUZI Hakim, ERALDI Raphaël, ÉVRARD Jules, FIGENWALD Arnaud, FLAHAUT Jacques (jusqu'à la question n°3), FLAHAUT Karine, FOUCAULT Grégory, GACQUERRE Olivier, GAQUÈRE Raymond, GAROT Line, GAUTIER Odile, GIBSON Pierre-Emmanuel, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, HARLÉ Martine, HENNEBELLE André, HERBAUT Emmanuel, HERTOGH Chloé, HEUGUE Eric, HUCHETTE Clément, IDZIAK Ludovic, JOMBART Simon, JURCZYK Jean-François, KWARTNIK Pierre, LECLERCQ Odile, LECOCQ Bernadette, LECONTE Maurice, LEGAY Stéphanie, LEGRAND Jean-Michel, LEMATTRE Florence, LEMOINE Jacky, LEROUX David, LEVEUGLE Emmanuelle, LOISEL Peggy, LOISON Jasmine, MACKE Jean-Marie, MAESEELE Alexandre, MAHAUT Jurgen, MALADRY Blandine, MARCELLAK Serge, MARIINI Laetitia, MARLES Michel, MASSART Yvon, MONTEWIS Arnaud, MOREAU Mason, MORIEN Patrick, MULLET Rosemonde, OPIGEZ Dorothée, PAJOT Ludovic, PATOUX Gauthier, PATOUX Joël, PEDRINI Lélio, PETIT Celine, PHILIPPE Danièle, PICQUE Arnaud, POIRÉ Laurent, PONCHANT Béatrice, PREIN Eric, PREVOST Denis, PRUD'HOMME Sandrine, PRUVOST Marcel, RENAUT Cédric, ROBIQUET Tanguy, ROSE Sylvie, ROUSSEL Bruno, SCAILLIEREZ Philippe, SCALONE Jean-Pascal, SEBERT Géraldine, SGARD Alain, SOUILLIART Virginie, STACH Grégory, SWITALSKI Jacques, TAILLY Gilles, TAVERNIER Delphine, THELLIER David, THIRY Steven, TOURBIER Laurie, TRACHE Bruno, VERDOUCQ Gaëtan, VERWAERDE Patrick, VIVIER Ewa, VOISEUX Dominique, WILLEMAND Isabelle, WILLERY Ludovic, ZAJAC Monique,

Conseillers communautaires titulaires,

FLEURY Emmeline, VERPRAET Séverine,

Conseillers communautaires suppléants,

PROCURATIONS :

COURTIN Samuel donne procuration à LEMOINE Jacky, FRAPPÉ Thierry donne procuration à BOMMART Emilie, DELBECQUE Benoit donne procuration à DEROUBAIX Hervé, GAUTHIER Karine donne procuration à MARCELLAK Serge, DELPLACE Jean-François donne procuration à SGARD Alain, DARRAS Sébastien donne procuration à BOSSART Steve, LOISEAU Ginette donne procuration à SCALONE Jean-Pascal, HOCQ René donne procuration à DUBOIS Carole, FLAHAUT Jacques donne procuration à PICQUE Arnaud (à partir de la question n° 4), DISSAUX Thierry donne procuration à DOMART Sylvie (à partir de la question n° 5)

ETAIT ABSENT EXCUSE :

DUMUR Lucile,

Conseiller communautaire titulaire,

Olivier GACQUERRE

Je vous propose de vous installer. Tout le monde a émargé, nous allons donc pouvoir engager nos travaux. Je vous remercie pour votre présence. Quelques mots d'introduction pour vous souhaiter la bienvenue, puisque je le fais en tant que Président sortant bien évidemment. Dans quelques instants, je cèderai la présidence, non pas à la plus ancienne, car Marie-Claude m'a dit : c'est moi qui vais faire l'installation, c'est donc que je suis la plus vieille, mais non, on a tiré au sort donc vous me confirmerez tout à l'heure et vous appuierez mes propos pour ne pas la décevoir. Merci à Marie-Claude qui va prendre la suite dans quelques instants. Je voudrais donc vous souhaiter officiellement la bienvenue, à l'ensemble des conseillers communautaires. Je vous félicite bien sûr pour votre élection. Aujourd'hui, on va donc s'installer évidemment dans une configuration où on a un peu changé de visage. Effectivement, on a gardé la même proportion d'hommes et de femmes, deux tiers-un tiers, devinez pour qui ? Pour les hommes, mais cela change. On a 23 maires qui sont parmi nous parmi les 100 communes. Effectivement, nous sommes 152 conseillers communautaires, mais 100 communes comme vous le savez. Quelques changements également, on a rajeuni le visage de l'agglomération. Pour tricher encore un peu plus, j'ai pris l'âge à la sortie des six ans et je compare avec notre arrivée parce qu'ils ont pris six ans, tous ces conseillers sortants, au cours du mandat précédent. On était donc à presque 63 ans d'âge moyen et on passe à 55 ans. Je ne sais pas si ce sera plus dynamique, en tout cas ce sera tout aussi studieux, je l'imagine bien et les écarts d'âge, c'est intéressant puisque sur le mandat précédent, on allait de 30 à 93 ans, alors qu'on démarre entre 20 et 80. Il y a donc encore de la marge pour des carrières. Je voudrais donc vous souhaiter à nouveau la bienvenue, nous souhaiter bien sûr des travaux coopératifs. Je voudrais remercier également les agents qui nous permettent aujourd'hui d'organiser nos débats et les premiers travaux évidemment. Avec une pensée pour Nathalie Legrand. Nathalie est chez nous depuis 2004, elle était contractuelle, elle est aujourd'hui assistante à l'Administration générale et elle a décalé son départ en vacances prolongées – dit retraite – pour pouvoir assurer l'Assemblée aujourd'hui. Elle est là, qu'on puisse la remercier, la saluer. Merci Nathalie. J'ai regardé, de 2020 à 2025, c'est elle qui nous a aidés à sortir 5 227 décisions, cela fait près de 870 par an, donc bravo. Comme tous nos agents, elle avait un rôle important auprès de nous, donc merci à elle. J'imagine qu'elle paiera donc son coup tout à l'heure. C'est évident.

Je voudrais aussi, avant de débuter nos travaux, que nous ayons une pensée pour les conseillers délégués et nos maires, nos agents qui sont malheureusement partis au cours du mandat précédent. Évidemment, je vais vous les remémorer, parce que je pense qu'on leur doit encore un témoignage de sympathie. On leur doit aussi nos salutations républicaines et on pense bien à leurs familles. Dans l'ordre, pardonnez si je me suis trompé, en commençant par les maires : Dominique Ansel nous a quittés assez rapidement le 22 février 2021, il avait 50 ans et était maire de Liettres. Ensuite, il y a eu le départ de Jean-Paul Selin qui était maire de Fouquières-lès-Béthune, il est parti le 23 novembre 2021. Ensuite, Éric Édouard, maire de Marles-les-Mines, qui est décédé le 16 novembre 2023 à l'âge de 59 ans après un combat presque héroïque contre la maladie, tellement il était une force de caractère. Ensuite, on a eu le départ malheureusement de Freddy Defebvin qui était maire de Saint-Hilaire-Cottes, il est parti le 21 décembre 2024 à l'âge de 62 ans. Lui aussi, il s'est beaucoup battu. Ensuite, cela a été malheureusement le départ de Thierry Tassez, maire de Verquin, je salue Sylvie, il est parti le 2 février 2025 dans sa 67e année. Cela a été aussi le départ de

conseillers communautaires décédés durant le mandat, je pense à Francis Norel de Nœux-les-Mines, à Janine Proot de Nœux-les-Mines également, Gérard Foucault qui était maire d'Haillicourt, j'aurais pu aussi le citer. Il nous a quittés, je salue également Gregory qui est là. Jacques Herbaut, je salue Manu aussi présent, qui nous a quittés également et qui était maire de sa commune à Givenchy-lès-La-Bassée. Françoise Deconninck à Busnes, Gérard Dhollande également à Vendin-lès-Béthune, Isabelle Vermuse à Violaines, nous avions à nos côtés aussi Daniel Boys qui est décédé le 3 juin 2024 à l'âge de 80 ans. Il nous avait donné un gros coup de main pour la mise en place de ce projet de territoire en lien notamment avec le Vice-président délégué. C'était aussi malheureusement des familles endeuillées parmi nos agents. Vous le savez, nous avons 1 052 agents, c'est une grande famille du service public et on a eu à déplorer le décès de Joël Lagache, James Ducatez, Henri Guisse, Bruno Pérenne, Noël Monnier, Laurent Petit, Frédéric Playout, Pierre Loridant, Christine Boitel, Philippe Lemaire, Sandrine Demolin qui travaillait directement à mes côtés, et Dominique Gervois. Pour eux tous, j'ai une pensée et plus récemment encore, je voudrais qu'on ait une pensée pour Jean-Charles Cordonnier qui est décédé le 4 avril dernier à l'âge de 70 ans. Jean-Charles était le maire honoraire de Ourton, je crois qu'il était élu depuis 2003 ou 2004. Dévoué, une belle personne qui donc travaillait en binôme avec Guy Canlers, qui venait ici assurer la représentation de Ourton. C'est lui aussi un combat contre la maladie qu'il a mené, donc bien sûr je voudrais adresser à son épouse Monique et à ses enfants, à l'ensemble des habitants de Ourton, à Guy son fidèle lieutenant ici, au conseil municipal et à Fabrice Déhond, nouveau maire, nos très sincères condoléances et bien sûr nos témoignages de compassion. Il sera enterré demain à Ourton à l'église Saint-Vaast, rendez-vous à dix heures pour le démarrage de cérémonie à 10h30. Si vous avez l'occasion de pouvoir aller le saluer et soutenir sa famille, je pense que ce sera apprécié. Pour toutes ces personnes, je vous demanderai une minute de silence, si vous le voulez bien. Merci pour elles et pour leurs familles.
Je vous remercie et je termine mon propos. Je vous souhaite à nouveau la bienvenue et je cède la parole à notre doyenne, que je remercie.

Marie-Claude DUHAMEL

Bonsoir à tous. Félicitations à tous les nouveaux élus. J'étais un peu stressée et émue d'apprendre que j'étais la doyenne. C'est vrai que d'habitude, quand j'arrive, tout le monde m'appelle : la rappeuse, et cela me donne un coup de jeune. Aujourd'hui, c'était : la doyenne. Je me suis regardée dans le miroir, je me suis trouvée pleine de rides alors que d'habitude, je n'en voyais pas. Je me dis que peut-être, ils se sont trompés et qu'il y a quelqu'un dans la salle qui est plus âgé que moi. Je vais donc devoir dévoiler mon âge, mais je compte sur vous pour garder la date et me souhaiter un bon anniversaire la prochaine fois. Est-ce qu'il y aurait dans la salle quelqu'un de plus âgé que moi, c'est-à-dire quelqu'un qui serait né avant le 13 janvier 1946 ? J'espérais, mais je n'en vois pas. C'est dommage. Tant pis, on y va.

Je vous remercie. Je peux donc poursuivre. Nous avons le quorum, puisqu'il y a 150 personnes présentes ou représentées par procuration. Samuel Courtin a donné procuration à Jacky Lemoine pour le début de la séance, il pourrait être en retard. Thierry Frappé donne procuration à Emilie Bommart. Benoit Delbecque à Hervé Deroubaix, Carine Gauthier à Serge Marcellak, Jean-François Delplace à Alain Sgard, Sébastien Darras à Steve Bossart, Ginette Loiseau à Jean-Pascal Scalone, René Hocq à Carole Dubois. Il n'y a pas d'autre procuration ? Merci à tous.

On a eu une première étape avec les élections municipales. Lors de ces élections municipales, il y avait la liste des délégués à la Communauté d'agglomération, ce pour quoi vous êtes là tous rassemblés, c'est la seconde étape maintenant puisqu'en ma qualité de doyenne d'âge, je déclare donc installés les 152 membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane qui représentent 100 communes.

Je ne vais pas passer à l'appel de tous les noms, je vous propose d'entamer directement l'ordre du jour de cette séance en procédant dans un premier temps à la désignation du secrétaire de séance, puis à l'élection du Président.

Rapporteur : DUHAMEL Marie-Claude

1) OUVERTURE DE LA SEANCE ET INSTALLATION DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE PAR LE DOYEN D'AGE

« Conformément à la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 instaurant notamment l'élection au suffrage universel des Conseillers communautaires des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dans le cadre des élections municipales, il convient d'installer le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane. »

- Désignation du secrétaire de séance

Marie-Claude DUHAMEL

Pour le benjamin de la séance, le secrétaire étant traditionnellement le benjamin. Il pourrait être mon petit-fils. Je pense que c'est Jurgen Mahaut, qui est né le 3 avril 2001 et qui fait partie de la commune d'Houdain. Vous acceptez d'être secrétaire ? Je vous remercie.

Rapporteur : DUHAMEL Marie-Claude

2) ELECTION DU PRÉSIDENT

« En application de l'article L. 5211-2 par renvoi à l'article L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé sous la présidence du doyen d'âge, à l'élection du Président, au scrutin secret à la majorité absolue aux deux premiers tours de scrutin et à la majorité relative au troisième tour.

Il est fait appel à candidatures.

Il est ensuite procédé aux opérations de vote et à la proclamation des résultats, à l'issue du scrutin. »

Marie-Claude DUHAMEL

Nous allons à présent procéder à l'élection du Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane. Vous savez que c'est au scrutin secret, à la majorité absolue, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-2 par renvoi à l'article L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il sera procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection aura lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé sera déclaré élu.

Avant de continuer, je voulais vous rappeler que si vous partez avant la fin de cette séance, s'il vous plait, veuillez le signaler auprès des agents au niveau des feuilles d'émargement. C'est important pour nous.

Pour le déroulement des opérations de vote, les plus anciens le savent, comme l'effectif de notre Assemblée est très important, cela rend les opérations assez longues. Pour simplifier ces opérations de vote, on a donc organisé cela en quatre bureaux. Vous avez dû les voir : Bureau n° 1, etc. Ils ont leur numéro, il y a quatre bureaux, deux à l'avant et deux à l'arrière. Il y a donc quatre secteurs. Vous ne serez pas amenés à bouger de votre place, c'est-à-dire que vous avez à votre place une étiquette avec le numéro de votre bureau. Afin de fluidifier les opérations de vote, on va donc faire comme en 2020. Puisqu'on n'est pas obligés d'avoir un isoloir, vous restez donc à votre place, des agents vont venir vers vous avec une urne pour vous permettre

de voter. L'urne est fermée comme elle doit l'être par deux cadenas et nous allons vous apporter aussi les enveloppes et les bulletins avec le nom des candidats, après les déclarations de candidature. Un bulletin vierge vous sera également remis si vous voulez noter quelqu'un d'autre, de votre choix. Il est précisé que lorsque le Conseiller titulaire et le Conseiller suppléant d'une même commune sont tous deux présents, seul le Conseiller titulaire prend part au vote. Les conseillers suppléants ne peuvent voter qu'en l'absence du Conseiller communautaire titulaire et sont donc à ce titre assis à la place de leur titulaire. Les conseillers titulaires qui disposent d'une procuration vont voter deux fois dans le même bureau, ils signeront pour le conseiller leur ayant donné procuration, en plus de leur signature personnelle. Je vous rappelle aussi rapidement qu'il y a des votes qui sont considérés comme blancs, mais vous le savez tous déjà : les bulletins vierges, les enveloppes vides et les bulletins considérés comme nuls, c'est-à-dire éventuellement déchirés, raturés, qui comportent des annotations ou des signes distincts, ainsi que les bulletins dont les noms et prénoms du candidat sont mal orthographiés. Ces bulletins blancs et nuls ne sont pas pris en compte dans le nombre des suffrages exprimés, c'est comme pour les élections municipales.

Pour le dépouillement, il va falloir des assesseurs. Comme il y a quatre bureaux, il faudrait deux assesseurs par bureau, donc huit en tout. À chaque bureau, il y a un responsable, et deux agents, il y aura aussi deux élus. Je vais donc faire appel à candidatures pour être assesseurs, c'est-à-dire pour dépouiller. Il en faut huit, ne soyez pas timides. Franck Hannebicq, Nicolas Descamps, Ducrocq Alain, Duby Sophie, Annie Boulart, Bertoux Maryse, Martine Harlé, Tavernier Delphine.

Je vais donc demander aux services de bien vouloir remettre une clé de cadenas à un des élus de chaque bureau et une au responsable du bureau.

Clément HUCHETTE

Bonjour Madame la Présidente. Je n'avais pas prévu d'intervention, néanmoins je trouve un peu particulier et je souhaiterais que vous suspendiez la séance de notre Assemblée avant de passer au vote parce que je pensais qu'on allait l'avoir sur table, donc je ne me suis pas inquiété, mais nous n'avons pas reçu le règlement intérieur de notre Assemblée. Il est applicable dès cet instant, c'est l'article L. 2121-8 par renvoi de l'article L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales, donc je vous demande, Madame la Présidente, puisqu'il y a des délibérations importantes qui pourraient être entachées d'irrégularité, de suspendre la séance et de faire en sorte que les services préparent le règlement intérieur pour chaque Conseiller communautaire et que chaque Conseiller communautaire puisse de ce fait se référer au règlement intérieur de notre assemblée avant de passer au vote. Je pense que c'est de droit et cela permettra justement à vous, Madame la Présidente, ainsi qu'au futur Président ou à la future Présidente de notre Assemblée de pouvoir présider correctement la séance et à chaque Conseiller communautaire de faire valoir son droit à l'information et aussi savoir dans quelles conditions il peut prendre la parole. Je pense que c'est le minimum, et je demande d'ailleurs qu'il soit inscrit au procès-verbal de la séance que les conseillers communautaires, 152 conseillers communautaires d'une agglomération de plus de 280 000 habitants, n'ont pas été destinataires du règlement intérieur de notre Assemblée. Je pense que c'est du jamais vu et je vous invite à faire déjà une suspension de séance pour voir cela avec les services. On peut prendre la jurisprudence de la Communauté d'agglomération du Cotentin, je vous en remercie.

Marie-Claude DUHAMEL

Je suis un peu surprise, parce que dans les communes, je sais que c'est l'ancien règlement qui reste valide et qu'on a six mois pour en voter un nouveau. Je pense qu'il n'y a pas de nouveau règlement voté. Si vraiment c'est réglementaire que vous l'ayez maintenant... En quoi est-ce obligatoire ? Quelle est la loi qui le dit ... ?

Clément HUCHETTE

L'article L. 2121-8 par renvoi de l'article L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales qui dit que le règlement intérieur s'applique immédiatement, le précédent, donc j'aimerais comme beaucoup de mes collègues avoir le règlement intérieur pour pouvoir s'assurer que les débats se passent dans les meilleures conditions possibles ce soir.

Marie-Claude DUHAMEL

Je suppose qu'il faut l'imprimer, si vraiment c'est obligatoire. Il va y avoir une vérification. Vous pouvez répéter la jurisprudence à laquelle vous vous référez ?

Clément HUCHETTE

C'est toutes les jurisprudences. À partir du moment où nul n'est censé ignorer la loi, il est tout de même normal que les conseillers communautaires aient le règlement intérieur de notre Assemblée. Je ne pense pas que ce soit quelque chose d'insurmontable. C'est l'article L. 2121-8 du CGCT, le règlement s'applique et je le dis d'autant plus que Monsieur Courtin n'est pas là ce soir, nous l'avons appliqué très clairement dans notre conseil municipal. Comment voulez-vous que l'on se réfère à un règlement intérieur si on ne l'a pas ? Mes chers collègues, j'aurais très bien pu ne rien dire et ensuite contester les opérations de vote. Là n'est pas du tout le cas. Je souhaite juste qu'on ait le règlement intérieur et qu'ensuite, on délibère. Comme cela, il n'y aura pas de contestation des élections. Merci.

Marie-Claude DUHAMEL

Il semblerait que l'article auquel vous vous référez précise qu'on doit faire un règlement dans les six mois, mais ne précise pas qu'il ait lieu d'avoir l'ancien.

Clément HUCHETTE

Madame la présidente, c'est noté explicitement « Le règlement intérieur précédemment adopté continue à s'adopter jusqu'à l'établissement du nouveau règlement ». Il est donc applicable, j'aimerais juste avoir le règlement intérieur. Je vous en remercie.

Marie-Claude DUHAMEL

Qui souhaite qu'on lui donne le règlement ? On va le donner au monsieur qui le réclamait. S'il faut en faire 152, c'est sûr que cela ne va pas se faire d'une minute à l'autre. Si des personnes souhaitent l'avoir, qu'elles n'hésitent pas à le dire et on va le leur distribuer. Combien de temps vous faut-il pour en prendre connaissance, s'il vous plait ?

20 élus demandent le règlement intérieur qui leur est remis.

Clément HUCHETTE

Madame la présidente, je vois qu'il y a 19 pages. Néanmoins, je le dis, je n'avais pas prévu d'intervention et la preuve, je n'ai pas lu un papier. Néanmoins, Madame la Présidente, je devrais dire une demi-heure, mais puisque je suis un élu responsable, vous pouvez procéder aux opérations. Pendant que mes collègues votent je prendrai connaissance. Comme vous le voyez, j'en prenais connaissance. Je trouve cela pas très responsable venant d'une présidente de séance de se moquer, alors que c'est uniquement une disposition législative et réglementaire. Je vous en remercie.

Marie-Claude DUHAMEL

Excusez-moi, je ne me suis pas moquée, Monsieur. C'est normal que je vous demande quand je peux reprendre la parole et quand je peux reprendre le cours de la séance. Je ne vois pas où est la moquerie à ce niveau.

Nous allons donc demander s'il y a des candidats au mandat de Président de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane. Nous allons donc vous demander de bien vouloir annoncer au micro votre candidature en précisant le nom et le prénom.

Maurice LECONTE

Madame la Présidente, mesdames et messieurs, chers collègues, en 2020 nous avons élu Olivier Gacquerre comme Président de l'agglomération. 2020-2026 a vu la mise en œuvre d'une multitude de projets au travers du projet de territoire. Ce projet de territoire a été construit avec intelligence, il faut le souligner. Ce projet de territoire qui est tourné vers les communes, tourné vers l'environnement, tourné vers les équipements culturels et sportifs, tourné vers le développement économique, avec des projets remarquables comme le Centre de valorisation énergétique, l'eau potable en partie en régie, la lutte contre les inondations, la santé, le développement économique, et je vous fais grâce de tous les autres projets aussi importants. Donc c'est un bon bilan, au profit des habitants du territoire. Aujourd'hui, après les élections, il s'agit de désigner un Président de l'agglomération. Avec un tel bilan, une agglomération guidée par un homme aux compétences étendues, qui a su créer un collectif autour de lui, sans idées partisanes, qui a su fédérer tout le Conseil communautaire, qui se donne sans compter pour l'agglomération, un homme pétri de hautes valeurs, complètement désintéressé. C'est pourquoi au nom du groupe PACTE, je propose une nouvelle fois la candidature d'Olivier Gacquerre pour remplir les fonctions de Président d'agglomération.

Marie-Claude DUHAMEL

Y a-t-il d'autres candidatures ou d'autres interventions ?

Jean-Marie MACKE

Madame la Présidente, mesdames et messieurs, chers collègues, j'ai été élu le 24 mars dernier à la présidence de ce groupe « Ruralité, solidarité, proximité », succédant à notre collègue Raymond Gaquère qui a su durant six années structurer et faire vivre notre démarche avec rigueur et fidélité, à notre charte fondatrice. Cette transition s'est faite naturellement dans un esprit collectif qui nous caractérise. Notre groupe est un espace de travail tourné vers un objectif clair : le développement équilibré de notre territoire dans le respect de la singularité de la ruralité. Notre groupe est né en 2020 d'une idée simple : les communes rurales ont des réalités spécifiques et doivent se rassembler pour être pleinement entendues. À l'issue des échanges menés à l'époque, nous avions fait le choix de soutenir la candidature d'Olivier Gacquerre. Durant le mandat qui vient de s'achever, nous avons travaillé à ses côtés. Ce travail a permis des avancées concrètes ayant pris en compte des enjeux ruraux dans les politiques communautaires. Notre groupe s'appuie sur des valeurs simples : proximité, responsabilité, écoute et esprit constructif. Il constitue aujourd'hui un espace reconnu d'échange et de proposition au service d'un équilibre territorial plus juste. Nous sommes un groupe indépendant, cette indépendance est essentielle, elle nous permet d'être des partenaires engagés tout en conservant la liberté de porter la voix des communes rurales lorsque cela est nécessaire. Aujourd'hui, nous faisons le choix de la continuité. Les 31 communes qui composent notre groupe ont décidé d'apporter leur soutien à la candidature d'Olivier Gacquerre pour la présidence de notre Communauté d'agglomération. C'est un choix de confiance, fondé sur le travail accompli, mais aussi un choix tourné vers l'avenir. Nous souhaitons poursuivre cette dynamique, l'amplifier et renforcer encore la place de la ruralité dans les décisions à venir. Vous pouvez compter sur notre engagement pour contribuer pleinement aux côtés d'Olivier Gacquerre. Je vous remercie de votre attention.

Marie-Claude DUHAMEL

Merci Jean-Marie. Y a-t-il d'autres prises de parole ? D'autres candidatures ? Je n'en vois pas, donc je déclare le scrutin ouvert. Vous allez recevoir une enveloppe, des bulletins et ensuite comme je vous l'ai dit, quelqu'un passera avec une urne pour recueillir votre vote.

Les bulletins sont distribués.

Vous avez tous eu l'enveloppe et les bulletins. Est-ce qu'on peut passer avec l'urne pour récupérer vos votes ? Je pense que oui, il n'y a pas d'objection ? Merci aux personnes qui sont chargées de passer avec l'urne pour récupérer les bulletins. En même temps, vous signez la liste d'émargement, s'il vous plait. Merci.

On procède aux opérations de vote.

Il me semble que les quatre urnes sont retournées aux bureaux, est-ce que vous avez tous pu voter ? On peut clore le scrutin ? Pas d'objection ? Merci.

On va demander aux assesseurs de se rendre aux bureaux. Pour Franck Hannebicq et Martine Harlé, au bureau n° 1. Nicolas Descamps et Alain Ducrocq au bureau n° 2. Sophie Duby et Annie Bourlard au bureau n° 3. Maryse Bertoux et Delphine Tavernier au bureau n° 4. Merci. Ils vont donc procéder au dépouillement. Je vous remercie, parce que vous êtes très calmes et cela va aider leur concentration. C'est super.

Comme prévu, vous allez prendre une photo, donc on va venir vous chercher individuellement pour aller la prendre pendant que le dépouillement se déroule. Merci.

On procède au dépouillement.

Voici les résultats du scrutin relatif à l'élection du Président.

Nombre de conseillers :	152
Nombre de votants :	151
Nombre de votes blancs :	19
Nombre de suffrages déclarés nuls :	1
Nombre de suffrages exprimés :	131
Majorité absolue :	66

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
GACQUERRE Olivier	130	Cent-trente
HUCHETTE Clément	1	Un

Ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, est élu Olivier GACQUERRE. Merci à tous.

Olivier GACQUERRE

Je ne vais pas vous dire que je ne suis pas ému, mais je voudrais vous remercier tout d'abord pour votre confiance, la confiance renouvelée. Merci pour les propos élogieux de tout à l'heure, je ne sais pas si je les mérite, mais je veux bien les partager avec grand plaisir avec l'ensemble de l'équipe qui m'a accompagné tout au long du mandat, avec l'ensemble des collègues des cent communes parce qu'on a fait un travail, tous ensemble. Je voudrais également remercier les agents dont on ne parle pas souvent, ils sont à nos côtés avec un sens aigu du service public et cela, je voudrais le leur rendre évidemment. Je voudrais saluer également le cabinet du Président, je n'en parle pas souvent, c'est toute une équipe qui est à mes côtés également, qui fait le « go between » avec l'administration, les élus, donc des gens dans l'ombre, mais qui sont précieux donc je voudrais qu'on applaudisse l'administration et le cabinet. Merci à vous pour tout le travail qui a été réalisé.

Je ne vais pas être très long parce que beaucoup de choses ont été dites et qu'on a encore quelques délibérations à passer, j'ai compris qu'il faudra être très forts sur la forme donc il faudra qu'on soit très précis tout à l'heure. Cela m'a un peu évoqué ce démarrage de conseil la formule de Victor Hugo qui disait souvent que « La forme, c'est le fond qui remonte ». Je ne serai pas aussi vif, je dirais simplement qu'on n'est pas là pour avoir raison sur la forme, mais de faire au fond du bien aux gens, aux communes, aux habitants, c'est l'état d'esprit que je pense que nous devons avoir ici. On n'est pas là pour faire de la politique, on n'est pas là pour faire de la procédure, pour plaider, on est là pour œuvrer et s'attacher au bien-être de nos habitants. C'est en tout cas le sens de mon engagement à vos côtés.

Ce mandat qui s'achève a vu surtout deux choses principales. La première, c'est l'avènement d'une méthode. Je crois qu'elle a été plébiscitée ce soir, cette capacité à dire : nous avons tous quelque chose à dire, et surtout on est tous là pour œuvrer dans l'intérêt général, dans l'intérêt de nos populations, et quel que soit leur lieu d'habitation, apporter le même service à tous les citoyens. C'est cette forme de solidarité qui s'est exprimée tout au long du mandat, dans un territoire qui est certes hétérogène. Il y a l'histoire minière, le côté urbain évidemment, la ruralité, je rappelle que 62 % de nos communes sont des communes rurales et cela compte, tout cela organisé autour de sept bassins de vie. Tout de suite, nous l'avons dit, il n'y a pas une ville-centre et le reste, il y a une capitale administrative, peut-être, la sous-préfecture de Béthune, mais il y a surtout sept bassins de vie qui organisent finalement la vie de nos habitants. Où je loge, où je dors, où je consomme, où je travaille, c'est cela qui nous importe aujourd'hui, répondre à ces demandes précisément. Cette méthode a été aussi de dire : une commune, une voix. Combien de réunions avons-nous fait et allons-nous encore faire en se disant que le principe, c'est que chacun ait la même voix. Pour pouvoir finalement représenter au mieux ses habitants. Parce que la légitimité n'est pas ici, elle est dans nos communes. Nous avons été élus dans nos communes, ce sont donc nos communes qui sont légitimes. L'agglomération n'est pas là pour prendre la main sur les communes, n'est pas la grande sœur, la tutelle, elle est au service des communes et de leurs habitants puisque nous rendons aussi des services en direct auprès de la population comme vous le savez. Pour moi, c'est essentiel de garder cette dynamique et de ne pas politiser nos travaux, essayer de garder cette ligne de conduite qui est attendue, celle du territoire. Après la méthode, c'est l'état d'esprit qui s'est instauré entre nous et c'est vrai que nous avons fini par une belle unanimité. Nos budgets sont votés, ils sont discutés, ils méritent peut-être d'être améliorés, je n'en sais rien, en tout cas la méthode sera toujours la même, la transparence des réunions, des commissions et surtout des travaux bien préparés en amont. On m'a toujours expliqué qu'oublier de se préparer, c'est se préparer à être oublié. Préparons donc nos travaux en amont et que toutes les communes soient entendues. C'est la raison pour laquelle, dans les jours à venir, vous recevrez – et je m'adresse aux maires – pour vous et pour les représentants ici présents, un contact direct auprès du cabinet pour que vous puissiez faire remonter vos attentes, vos demandes, vos besoins, vos dossiers un peu bloqués, des demandes d'explications. On va aussi rebalayer tous ensemble nos politiques publiques, c'est l'arrivée des nouveaux conseillers qui vont nous permettre aussi de peut-être rediscuter ce que nous avons réussi à mettre en place et qui est un deuxième élément clé de ce mandat qui s'achève, le projet commun. Ce projet commun a été voté, vous le savez, le 6 décembre 2022 à l'unanimité moins deux abstentions, mais surtout on s'est donné une vision, on s'est donné un cap : l'agglo 100 % durable. On avait fixé très clairement des objectifs sur le plan quantitatif et qualitatif. Quantitatif, ce sont nos investissements et nos actions, 600 actions au service des habitants, mais aussi près de 750 millions d'euros que l'on va investir sur dix ans. On a fait une partie du travail, on rentre maintenant dans la continuité effectivement entre 2026 et 2032 pour aller jusqu'au bout de ce que nous avons décidé.

Qu'est-ce que nous avons décidé ? Tout d'abord, une feuille de route financière, pas d'augmentation de la pression fiscale, pas d'action sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Je dis ici devant vous que nous devons garder ce cap. On peut le faire, même si le contexte est incertain et nous devons nous efforcer d'assurer le pouvoir d'achat à nos habitants et donc d'apporter le meilleur service au meilleur prix pour toutes et pour tous. Ce sera donc ce programme, quatre axes principaux. D'abord celui du soutien aux communes évidemment, 20 millions d'euros redistribués sur le mandat précédent, près de 450 projets, mais ce n'est pas que cela, c'est aussi toute la question de l'ingénierie, des services mutualisés, de la centrale d'achat qu'il faut développer. On sera donc à vos côtés bien évidemment et on aura à réfléchir aussi à l'aménagement du futur dans une société qui vieillit, dans une société où on a de moins en moins de naissances et où on voit des classes fermer. On est dans un monde où la ruralité s'interroge sur son devenir, on doit y apporter des réponses et de l'enthousiasme.

Deuxième axe, c'est la question de l'adaptation du territoire au dérèglement climatique, toute la question hydraulique, et merci chers collègues, merci d'avoir été des courageux élus qui au mandat précédent ont dit : on n'a pas le choix, il faut mettre en place la Gemapi. Aujourd'hui, et j'en parlais encore avec Raymond il n'y a pas longtemps, tout le monde vient nous voir en nous disant : mais comment vous avez fait ? Comment vous allez faire ? Quelle belle démarche vous avez pu avoir collectivement. Là-dessus, oui, on a dû lever une taxe supplémentaire, c'est en 2021 qu'on l'a décidé, à peu près 50 € par foyer fiscal chaque année, pour lever 8 millions d'euros parce qu'il fallait bien des fonds pour pouvoir aller jusqu'au bout de notre démarche : assurer la question hydraulique, protéger nos entreprises, protéger nos fermes, protéger

nos habitations et garantir l'accès à la ressource en eau. Tout cela, nous l'avons fait en décidant même d'aller jusqu'au bout et d'entretenir 630 kilomètres de cours d'eau, pas les fossés communaux, mais tout devenait fossé communal quand on a commencé à parler d'intérêt communautaire. On se l'est dit, à partir du moment où on sera en ordre de marche, une fois qu'on aura fini nos ouvrages d'art et qu'on aura fait toutes nos réserves d'eau – puisque nous avons en réserve 800 000 m3 à réaliser – nous aurons l'entretien des cours d'eau à faire chaque année avec un plan précis. Cela nous permettra peut-être de lever moins d'argent, moins d'impôt, on baissera cette taxe pour garder simplement ce qui est nécessaire pour garder de bon niveau ce qu'on aura mis à niveau. La question, c'est aussi les déchets, l'énergie, on aura beaucoup d'enjeux là-dessus bien évidemment. L'assainissement, l'eau potable, vous le savez, c'est crucial, si en plus on ne veut pas perdre la maitrise des tarifs, donc on ira dans ce sens et on a été courageux là aussi puisqu'on a repris en régie ce service. C'est au passage 3 millions d'économies par an, 3 millions d'euros que l'on ne va pas chercher sur les factures de nos habitants, je le rappelle.

Le troisième axe est un axe important, c'est celui du bien vivre ensemble. Là, on fait marcher à plein la solidarité. C'est nos QPV, 25 communes tout de même, il ne faut pas l'oublier. On a des fragilités sur notre territoire, il faut penser donc à tous ces gens qui ont besoin non pas d'une trappe à pauvreté, mais d'un élan pour en sortir après des accidents de vie souvent. C'est le sport, l'accès au sport, la culture, notre plan piscines et quand je parle du sport, c'est savoir nager bien évidemment. Vous savez que 56 % seulement des enfants qui arrivent en sixième savent nager aujourd'hui. On a mis là-dessus des enjeux très forts. Et puis du « hors les murs » dans la culture, c'est les classes à horaires aménagés en musique, en danse, en théâtre, bref tout ce qui va permettre à nos enfants de s'émerveiller, de s'épanouir et de devenir des citoyens responsables comme nous le sommes. Nous aurons évidemment la question de l'habitat, vous le savez, une grande partie de nos constructions aujourd'hui, de nos 130 000 boites aux lettres datent d'avant 1970. Vous l'avez compris, nous avons des passoires énergétiques, il faut que nous continuions ardemment l'action dans ce domaine avec notamment l'engagement du renouveau du Bassin minier. Je n'oublierais rien en parlant aussi de nos sapeurs-pompiers communautaires, bref tous nos services qui au quotidien sont appréciés par la population.

Dernier axe, qui n'est pas un petit enjeu pour moi, c'est la question de la transition économique. Là aussi, vous le savez, c'est le nerf de la guerre : plus il y a d'emploi, moins il y a de gens en difficulté, et surtout plus il y a d'emploi, plus on vide nos CCAS. C'est cela aussi, l'enjeu pour nous, la dignité de nos habitants. En l'occurrence, il y a des enjeux sur le monde agricole, on le sait, on travaille bien avec eux, donc on va continuer. Des enjeux bien sûr sur l'économie résidentielle, touristique, le tertiaire, on a certainement des progrès à faire, mais il y a aussi un enjeu pour nous, c'est notre territoire industriel. Notre territoire, je ne pense pas qu'en France, il y ait un autre territoire comme le nôtre avec 18 % des emplois encore tournés vers l'industrie, donc là, il faudra que nous soyons présents, à la fois pour accompagner les tournants de ces entreprises qui sont durement concurrencées aujourd'hui – et j'espère d'ailleurs que des mesures un jour seront prises pour protéger un peu mieux le marché européen et français en l'occurrence – des virages en termes d'économie circulaire, en termes aussi d'écologie industrielle, il faudra que nous puissions répondre présent, par la formation également et je fais écho au territoire universitaire qui est le nôtre. On a développé sur le mandat précédent l'innovation, je pense qu'il faut que l'on continue en la matière.

Vous l'aurez compris, beaucoup de travail encore, beaucoup de réunions évidemment, mais surtout nous avons une feuille de route. Elle n'est pas immuable, il faudra l'adapter au fur et à mesure. Nous ne sommes pas des jusqu'auboutistes, mais nous ne sommes pas non plus des idéologues. Nous sommes des gens pragmatiques, au service et à l'écoute de tous, et j'espère qu'on gardera ce consensus qui a fait notre force notamment à l'extérieur de nos murs parce qu'ici, je le répète, nous sommes dans un EPCI, un établissement public de coopération intercommunale. Coopération. À l'heure où tout le monde pense que c'est mieux de fermer sa porte, sa fenêtre et de se bunkeriser, je vous dis que le salut est dans la capacité à tendre la main à l'autre, en l'occurrence à l'ensemble des communes ici présentes et à nos voisins demain. Je souhaite vous souhaiter un bon mandat dans cet état d'esprit, dans la continuité. Nous allons devoir maintenant nommer une nouvelle équipe à mes côtés, que je servirai loyalement et je vous donne rendez-vous dans les semaines à venir, à la rentrée pour tout le monde, puisque nous avons décidé de continuer un certain nombre de rendez-vous, notamment le Forum des élus locaux à la rentrée. Les 1 800 conseillers municipaux seront invités sur quatre réunions pour que nous puissions bien expliquer le fait intercommunal, mais aussi sur des thématiques que vous pourriez nous remonter, expliquer quels sont les

enjeux justement qui dépassent nos frontières communales et qui sont des enjeux à partager avec la population bien évidemment.

Vous le voyez bien, dans un monde où parfois on a tendance à dire que tout va mal, eh bien si nous, tout ne va pas bien, rien ne va mal puisque nous sommes à la barre et que nous le ferons humblement et tous ensemble. Merci à vous.

Rapporteur : GACQUERRE Olivier

3) FIXATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU : DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

« Selon les dispositions de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres.

Le Conseil communautaire détermine le nombre de Vice-présidents sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif global ni qu'il puisse excéder quinze Vice-présidents.

Compte tenu de l'effectif du Conseil, le nombre de Vice-présidents est limité à quinze.

Il détermine en outre la composition du Bureau parmi les Conseillers communautaires.

Il est proposé à l'Assemblée d'arrêter la composition du Bureau. »

Olivier GACQUERRE

Je poursuis l'ordre du jour et je prends mes notes. On en arrive à la question 3 de l'ordre du jour. Il s'agit pour nous de fixer la composition du Bureau et les autres membres du Bureau. J'anticipe une question qui pourrait peut-être m'être posée sur le règlement intérieur. Puisque dans le règlement intérieur était prévu que Béthune et Bruay-la-Buissière puissent avoir deux membres en représentation de leur commune, donc au sein du Bureau. Nous avons et nous proposons ce soir qu'il n'y ait qu'une personne par commune bien évidemment, puisque je vous l'ai dit, le principe, c'est aujourd'hui une commune/une voix, donc nous proposons d'aligner également ce fait de Bureau dans la même logique de travail qui est la nôtre. Ce qui n'empêche pas par ailleurs d'autres collègues élus des communes de pouvoir venir. Par contre, si nous devons prendre des décisions et voter, effectivement cela ramène à une voix/une commune. Dans la délibération qui vous est proposée, il est donc question de ramener pour Béthune comme pour Bruay-la-Buissière les deux postes à un poste pour que nous ayons définitivement une voix par commune. Dans le règlement intérieur était prévu l'article 16 qui disait deux personnes pour les communes que j'ai citées. Sauf que je rappelle que c'est bien la délibération d'aujourd'hui qui fait foi. Nous devrons donc, comme cela a été fait la dernière fois en 2020, adapter le règlement intérieur et donc le changer, au moins l'article 16, au mois de juin pour bien rappeler qu'on a maintenant un représentant par commune au sein du Bureau pour que nous soyons en conformité. Je rappelle qu'en 2020, on a fait la même chose. On a d'abord pris cette délibération, puis nous avons modifié le règlement intérieur et nous l'avons adapté en fonction de cela. J'anticipe la question, parce qu'elle pourrait être légitime, donc voici l'explication. Sur cette délibération, Monsieur Huchette a demandé la parole.

Clément HUCHETTE

Merci, Monsieur le Président. Déjà, je vous félicite pour votre élection à la tête de notre Communauté d'agglomération. Je remercie aussi le membre de cette Assemblée qui a voté pour moi, mais ce n'est pas moi, désolé de décevoir certaines personnes. Si je comprends bien cette délibération, puisque ce n'était pas inscrit dans la note de synthèse, et il est vrai que le courrier que les maires ont reçu était assez flou puisqu'il ne faisait pas mention de cette deuxième partie de l'article 16 du règlement intérieur, il ne prenait que la première phrase, donc si je comprends bien ici la délibération qui nous est soumise, vous proposez de fixer

à 15 le nombre des vice-présidents et à un membre du Bureau pour les autres communes. Donc on ne fait pas application de l'article 16 du règlement intérieur. C'est correct, puisque vous fixez un autre nombre.

Le Président Olivier GACQUERRE approuve.

Clément HUCHETTE

Parfait. Je vous en remercie, Monsieur le Président. Évidemment, c'était le but du pourquoi on avait besoin de ce règlement intérieur. Et aussi, je le dis puisque certains ont parlé au nom de groupes, pour constituer un groupe, il faut le règlement intérieur, donc on voulait être sûrs que dans le document qui constituera un groupe de mettre le bon article et les bonnes dispositions. Il n'y avait pas tout à l'heure d'animosité de ma part, je vous en remercie.

Olivier GACQUERRE

Merci, et bravo pour votre voix. J'ai vu un bras se lever, mais je ne sais pas qui veut prendre la parole ? Monsieur Pajot.

Ludovic PAJOT

Bonsoir à tous. Félicitations pour votre élection à la tête de notre agglomération. Juste vous proposer une délibération qui n'applique pas le règlement intérieur applicable ce soir au conseil communautaire, puisque c'est le règlement intérieur de la précédente mandature qui est applicable ce soir. On prend donc acte, ce sera inscrit au procès-verbal de cette séance. Juste vous dire que nous allons voter contre cette délibération, puisque vous supprimez un siège au sein du Bureau communautaire pour Bruay-la-Buissière, donc notre groupe votera contre cette délibération.

Olivier GACQUERRE

J'entends ce que vous dites. D'abord, vous parlez de groupe, je ne sais pas de quel groupe vous parlez, parce qu'à ma connaissance, il n'y a pas de groupe. J'ai vu tout à l'heure circuler une feuille avec des signatures, mais il n'y a pas de groupe officiellement créé, donc je ne sais pas au nom de quel groupe vous vous exprimez. Il n'y en a que deux aujourd'hui qui sont déposés, c'est le groupe PACTE et le groupe des Ruraux. Deuxièmement, le règlement intérieur que Monsieur Huchette réclame, il me semble qu'il y avait des élus de Bruay sur le mandat précédent et comme vous le dites vous-mêmes, c'est le même règlement intérieur, donc vous l'aviez. Je pense que vous l'aviez déjà, ce règlement intérieur. Troisièmement, on ne supprime pas un poste pour Bruay, ni pour Béthune d'ailleurs, on met les actes en face des paroles. Au Bureau communautaire, oui, le principe qui a été acté est de dire : c'est une commune/une voix, point. Sur le nombre des vice-présidents, on n'a pas bougé, on reste sur le même nombre de vice-présidents : 15. C'est ce qu'on propose effectivement ce soir et je le redis pour le fait du droit, c'est bien la délibération qui fait foi et qui va donc écraser le règlement intérieur. Toutefois, on peut le contester et on peut aller au tribunal si vous le souhaitez, c'est ce que j'ai dit tout à l'heure, mais on ne bâtit pas des cathédrales sur des chicaneries. Parce que je pense que là, on est vraiment tombés dans l'ajustement sur mesure, car il n'y a pas d'enjeu, vous le savez très bien.

Ludovic PAJOT

Pour répondre, à votre intervention, nous allons évidemment vous déposer le formulaire conformément au règlement intérieur pour la composition de notre groupe au sein de l'agglomération. On a le droit de voter contre cette délibération, puisque vous supprimez un siège au Bureau communautaire pour Bruay-la-Buissière, donc je le rappelle, nous voterons contre cette délibération puisque nous ne sommes pas d'accord avec la suppression de ce siège au Bureau communautaire.

Olivier GACQUERRE

Évidemment, je ne remets pas cela en cause du tout. C'est votre choix. Je mets donc au vote cette délibération. Y a-t-il des oppositions ? Pour la première fois, pouvez-vous vous présenter ? Puisque nous devons prendre vos noms pour le compte rendu. Peut-on faire passer le micro ? Ainsi, vous pourrez dire votre nom pour qu'on puisse prendre note de votre opposition.

Bocquillon Marcel, Bommart Emilie, Legay Stéphanie, Duhaut Mickaël, Burmer Véronique, Clément Huchette, Crespel Bérangère, Alexandre Maeseele, Mahaut Jurgen, Maladry Blandine, Moreau Mason, Eraldi Raphaël, Pajot Ludovic, Evrard Jules, Cédric Renaud, Prud'homme Sandrine, Thierry Frappé, Bruno Roussel, Tourbier Laurie, Steven Thierry.

Olivier GACQUERRE

Tout le monde s'est exprimé ? Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas, donc la délibération est réputée adoptée. Merci. Nous allons donc procéder à l'élection des vice-présidents, puisqu'ils ont été fixés à 15 à l'instant.

Décision du Conseil : adopté :

- *Vingt contres : Bocquillon Marcel, Bommart Emilie, Legay Stéphanie, Duhaut Mickaël, Burmer Véronique, Clément Huchette, Crespel Bérangère, Alexandre Maeseele, Mahaut Jurgen, Maladry Blandine, Moreau Mason, Eraldi Raphaël, Pajot Ludovic, Evrard Jules, Cédric Renaud, Prud'homme Sandrine, Thierry Frappé, Bruno Roussel, Tourbier Laurie, Steven Thierry*

Rapporteur : GACQUERRE Olivier

4) ELECTION DES VICE-PRÉSIDENTS

« Conformément aux articles L. 5211-2 et L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection des Vice-présidents a lieu au scrutin secret à la majorité absolue aux deux premiers tours de scrutin et à la majorité relative au troisième tour.

Il est fait appel à candidatures.

Il est ensuite procédé aux opérations de vote et à la proclamation des résultats, à l'issue du scrutin. »

Olivier GACQUERRE

L'élection, vous le savez, se fait au scrutin secret uninominal à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour. Je vais vous proposer de faire les quinze votes en même temps. Je vous explique. Ce que je vous propose, c'est que nous ayons un seul et même bulletin de vote qui reprend les quinze postes de vice-présidents et pour chacun de ces postes de Vice-président, je vais recueillir les candidatures. Ce qui veut donc dire que quelqu'un peut candidater quinze fois sur les quinze lignes. Cela nous permettrait d'avoir ces quinze votes indépendants sur un seul et même bulletin, nous l'avons déjà fait rappelez-vous en 2020. S'il y a plusieurs noms sur une ligne, je vous demanderai d'entourer le nom de votre candidat retenu pour l'expression de votre vote. Il y en a pour qui c'est compliqué ? Non ? Dites-moi. Très bien. Sinon je peux réexpliquer. On a donc le tableau avec les quinze lignes, je vais donc faire appel aux candidatures. À la fin des candidatures exprimées, je referai un récapitulatif. Si c'est bon pour vous, on fera éditer les bulletins de vote avec les quinze lignes et on fera les quinze votes en même temps, considérant que chacune des lignes est indépendante des autres. On n'est pas dans un vote par liste, nous sommes bien d'accord. Je peux donc prendre toutes les candidatures sur toutes les lignes. Est-ce qu'il y a des personnes qui s'opposent à ce mode d'élection ?

Ludovic PAJOT

Oui, on s'oppose. Monsieur le Président, on souhaite un vote pour chaque Vice-président, s'il vous plait.

Olivier GACQUERRE

C'est ce que je viens de proposer : un vote pour chaque poste. C'est exactement ce que je viens de dire, sauf que je propose d'utiliser le même bulletin de vote. C'est tout. On est bien d'accord, c'est un vote par Vice-président. Donc la sincérité du scrutin n'est pas altérée et chacun peut se présenter autant de fois qu'il le souhaite. Je respecte donc les enjeux d'un vote distinct à chaque fois. En l'occurrence, on a eu le contrôle de légalité en 2020 pour les collègues, je tiens à dire que cela a été acté. Cela n'a pas été contesté, mais on n'est pas sur un scrutin de liste, donc le bulletin qu'on proposera fait écho ligne par ligne, il dit bien que c'est un vote distinct et que vous pouvez être candidat quinze fois si vous le souhaitez. Je n'empêche personne à être candidat, je maintiens le scrutin au bulletin secret puisque vous aurez à nouveau la possibilité de voter sur place avec l'urne qui circule, donc on pourra respecter les enjeux. Je vais donc faire appel aux candidatures. Quelles sont-elles, s'il vous plait ? Monsieur le Président du groupe PACTE.

Maurice LECONTE

Monsieur le Président, avec toutes les félicitations du groupe PACTE pour votre réélection, au nom du groupe PACTE et du groupe des Ruraux, je vous propose quinze noms d'élus pour occuper les fonctions de vice-présidents. À savoir :

- *1er Vice-président : Maurice Leconte*
- *2e Vice-président : Steve Bossart*
- *3e Vice-président : Virginie Souillart*
- *4e Vice-président : Jacky Lemoine*
- *5e Vice-président : Hervé Deroubaix*
- *6e Vice-président : Philippe Scaillierez*
- *7e Vice-président : Jean-Marie Macke*
- *8e Vice-président : Nicolas Carré*
- *9e Vice-président : Julien Dagbert*
- *10e Vice-président : David Thellier*
- *11e Vice-président : Didier Depaeuw*
- *12e Vice-président : Laetitia Mariini*
- *13e Vice-président : Alain De Carrion*
- *14e Vice-président : Ludovic Idziak*
- *15e Vice-président : Serge Marcellak*

Olivier GACQUERRE

Merci. Sur ces quinze lignes, y a-t-il d'autres candidats, s'il vous plait ? Monsieur Huchette a demandé la parole.

Clément HUCHETTE

Monsieur le Président, puisqu'on ne va pas déranger la séance pour vous déposer la composition du groupe, on vous demande une suspension de séance. On ne va pas vous donner comme cela dans un bulletin quinze noms, il faut que l'on se concerte, donc on vous demande une suspension de séance, s'il vous plait. Je vous en remercie.

Olivier GACQUERRE

Très bien, quinze minutes de suspension de séance pour vous organiser.

(Suspension de séance)

Olivier GACQUERRE

Chers collègues, je vous propose de reprendre. Je vous demande de reprendre place, s'il vous plait. Je vais donc renouveler mon appel à candidatures. Je pense que Monsieur le maire de Bruay a levé la main, si on peut lui donner un micro, s'il vous plait.

Ludovic PAJOT

Merci, Monsieur le Président. Juste pour vous préciser que nous déposons la constitution de notre groupe intitulé « Nos communes d'abord », dont j'ai le plaisir d'assurer la présidence, donc je transmets aux services la composition de notre groupe. Merci.

Olivier GACQUERRE

Oui, mais ce n'était pas ma question. Y a-t-il des candidats ? Monsieur Maeseele.

Alexandre MAESEELE

Merci, Monsieur le Président. Notre groupe va donc déposer une liste de quinze vice-présidents. Je tiens à vous signaler que je serai candidat pour la première vice-présidence de notre Communauté d'agglomération et je vous remercie.

Olivier GACQUERRE

D'accord. Nous sommes bien d'accord, nous ne sommes pas sur une liste. Vous êtes donc candidat uniquement pour le premier scrutin ? Sur un seul scrutin, sur le poste de premier Vice-président. Très bien. D'autres candidatures ?

Bruno ROUSSEL

Bonsoir Monsieur le Président, je dépose ma candidature pour le poste de second Vice-président. Bruno Roussel.

Olivier GACQUERRE

Vous ne candidatez qu'à ce poste ? Vous me confirmez ?

Bruno ROUSSEL

Oui, je confirme.

Olivier GACQUERRE

Sur le deuxième vote uniquement, donc ? Bruno Roussel. Troisième ?

Laurie TOURBIER

Bonsoir Monsieur le Président. Je me présente pour la troisième vice-présidence, donc seulement pour celle-ci. Laurie Tourbier.

Ludovic PAJOT

Monsieur le Président, je me présente pour la quatrième vice-présidence. Ludovic Pajot.

Olivier GACQUERRE

Très bien, c'est bien noté. Là aussi, une seule candidature ? Uniquement ce vote ? Très bien. Ensuite ?

Sandrine PRUD'HOMME

Bonsoir, Monsieur le Président. Je me présente à la cinquième place de vice-présidence. Sandrine Prud'homme. Merci.

Olivier GACQUERRE

Merci Madame Prud'homme, c'est noté.

Jurgen MAHAUT

Bonsoir Monsieur le Président, pour vous informer que je me mets sur la sixième place de Vice-président, uniquement celle-ci. Mahaut Jurgen.

Olivier GACQUERRE

Vous êtes candidat sur la sixième ligne, très bien. Merci. Ensuite ?

Jules-Bernard EVRARD

Bonsoir Monsieur le Président, sur la septième place, Jules-Bernard Evrard, candidature de Vice-président.

Olivier GACQUERRE

Uniquement sur la septième ligne également ?

Jules-Bernard EVRARD

Oui, la 7.

Olivier GACQUERRE

Très bien. Je l'ai dit et je le redis, vous pourriez vous présenter sur toutes les lignes. J'ai compris que là, c'était uniquement sur le septième vote. Très bien. Huitième, j'imagine qu'il y a quelqu'un ?

Raphaël ERALDI

Monsieur le Président, Raphaël Eraldi, je serai candidat à la huitième vice-présidence.

Olivier GACQUERRE

C'est noté, merci.

Emilie BOMMART

Bonsoir Monsieur le Président, je souhaite candidater pour la neuvième vice-présidence. Emilie Bommart.

Olivier GACQUERRE

Très bien.

Clément HUCHETTE

Merci Monsieur le Président, je vous annonce ma candidature sur la dixième vice-présidence, et uniquement celle-ci. Clément Huchette. Je vous en remercie.

Olivier GACQUERRE

C'est noté.

Mickaël DUHAUT

Bonsoir Monsieur le Président, Monsieur Mickaël Duhaut et je me présente sur la onzième. Merci. Que la 11.

Blandine MALADRY

Bonsoir Monsieur le Président, Blandine Maladry, je serai candidate pour la 12e place et seulement celle-ci.

Olivier GACQUERRE

Merci, c'est noté.

Cédric RENAUT

Bonsoir Monsieur le Président, Monsieur Cédric Renaut, candidat pour la 13e vice-présidence, uniquement celle-ci.

Olivier GACQUERRE

C'est noté, merci. Une autre candidature ?

Steven THIRY

Monsieur le Président, Steven Thiry. Mesdames, Messieurs, je me présente aujourd'hui au poste de vice-Président pour la 14e place de l'agglomération de Béthune-Bruay. Notre commune doit y être pleinement représentée avec une voix respectée. Je veillerai à défendre nos intérêts et à faire entendre nos priorités dans les décisions qui concernent notre territoire. Représenter notre commune, c'est porter son identité, ses besoins et son avenir au cœur des échanges. Je vous en remercie.

Olivier GACQUERRE

Très bien, merci, c'est noté.

Mason MOREAU

Monsieur le Président, Mason Moreau. Je serai candidat sur la 15e vice-présidence et uniquement celle-ci. Merci.

Olivier GACQUERRE

Très bien, merci Monsieur le maire. Je récapitule donc ligne par ligne :

- *Pour le 1er vote, celui pour l'élection du 1er Vice-président. J'ai donc deux candidats : Maurice Leconte et Alexandre Maeseele.*
- *Pour le 2e vote, pour le poste de 2e Vice-président, j'ai les candidatures de Steve Bossart et Bruno Roussel.*

- *Pour le 3e vote, pour le poste de 3e Vice-président : Virginie Souillart et Laurie Tourbier.*
- *Pour le 4e vote, candidatures de Jacky Lemoine et Ludovic Pajot.*
- *Pour le 5e vote, poste de 5e Vice-président, deux candidatures également : Hervé Deroubaix et Sandrine Prud'homme.*
- *Pour le 6e vote, poste de 6e Vice-président, deux candidatures : Philippe Scaillierez et Jurgen Mahaut.*
- *Pour le 7e vote, poste de 7e Vice-président, deux candidatures : Jean-Marie Macke et Jules-Bernard Evrard.*
- *Pour le 8e vote, poste de 8e Vice-président, deux candidatures : Nicolas Carré et Raphaël Eraldi.*
- *Pour le 9e vote, poste de 9e Vice-président, deux candidatures : Julien Dagbert et Emilie Bommart.*
- *Pour le 10e vote, poste de 10e Vice-président, deux candidatures : David Thellier et Clément Huchette.*
- *Pour le 11e vote, poste de 11e Vice-président, deux candidatures : Didier Depaeuw et Mickaël Duhaut.*
- *Pour le 12e vote, poste de 12e Vice-président, deux candidatures : Laëtitia Mariini et Blandine Maladry.*
- *Pour le 13e vote, poste de 13e Vice-président, deux candidatures : Alain de Carrion et Cédric Renaut.*
- *Pour le 14e vote, poste de 14e Vice-président, deux candidatures : Ludovic Idziak et Steven Thiry.*
- *Pour le 15e vote, poste de 15e Vice-président, deux candidatures : Serge Marcellak et Mason Moreau.*

Sur la liste que vous nous avez remise, il est écrit « Jules Evrard ». C'est Jules ou Jules-Bernard ? Pour ne pas invalider vos voix. C'est Jules ?

Monsieur EVRARD acquiesce.

Olivier GACQUERRE

Entendu, c'est donc Jules.

Ce que je vous propose, puisque nous avons par vote deux candidatures, le plus simple est peut-être de faire les deux colonnes et vous barrerez ligne par ligne la candidature que vous ne retenez pas. Vous préférez barrer ou entourer ?

L'assemblée répond « barrer ».

Olivier GACQUERRE

Je vais jusqu'au bout. On barre, donc vous l'avez compris, si vous barrez les deux noms, c'est vote blanc ou nul. Vous ne laissez sur chaque ligne qu'un seul nom. On va donc pouvoir éditer les bulletins de vote uniques, composés des quinze votes et je vous inviterai ensuite à faire votre choix. On va vous distribuer une enveloppe, le bulletin unique pour les quinze votes, donc nous sommes bien d'accord, nous ne sommes pas sous forme de liste, mais quinze identiques et vous barrerez. Si vous ne barrez rien, c'est nul ; si vous barrez les deux, c'est nul. Il ne faut laisser qu'un seul nom par ligne.

En remerciant l'équipe qui m'a soutenu, j'ai besoin d'une majorité pour travailler, donc celles et ceux qui m'ont fait confiance, je les invite à se porter sur la colonne de gauche qui sont les candidatures annoncées tout à l'heure par Maurice Leconte. Les assesseurs, je vous invite à vous préparer à nouveau pour les opérations. Vous pouvez même venir voir l'édition du bulletin si vous le souhaitez.

Monsieur Ludovic PAJOT se rend auprès du Président pour examiner le bulletin avant impression.

Olivier GACQUERRE

Le bulletin de vote a été validé, on va l'imprimer. Je vous donne dix minutes. Vous pouvez bavarder le temps qu'on imprime les bulletins. Je remercie tout le monde, parce qu'on va respecter les règles, mais surtout, cela va faire gagner beaucoup de temps à beaucoup de monde. Dans dix minutes, on aura fait les impressions et on pourra procéder aux opérations de vote. Merci à vous.

(Suspension de séance)

Chers collègues, je vous invite à reprendre vos places. Les opérations de vote vont pouvoir débuter. Merci à vous. Il y a une demande de prise de parole de Monsieur Ludovic Pajot.

Ludovic PAJOT

Merci Monsieur le Président. Est-ce que vous pouvez demander à vos services d'installer un isoloir, s'il vous plait ? Afin de permettre aux élus qui le souhaitent de passer par l'isoloir pour la confidentialité du vote, puisqu'on est sur des tables et qu'on est à l'étroit au sein de cette salle, donc pour permettre le bon déroulement du vote, je demande qu'un isoloir soit installé pour les élus qui souhaitent passer par l'isoloir, s'il vous plait.

Olivier GACQUERRE

Je crois qu'on en a un qu'on peut mettre sur le côté. Pour celles et ceux qui le souhaitent. Ce n'est pas obligatoire, je vous le dis, on avait bien vérifié. Cela ne me dérange pas, on peut installer un isoloir pour celles et ceux qui souhaitent y passer. Sinon, j'autorise le déroulé des opérations de vote tel qu'il est prévu. La régie, si vous voulez bien monter un isoloir, merci. On attend le montage ou vous acceptez de vous mettre derrière le paravent ? On vous crée les conditions de la confidentialité. À droite, on peut mettre la petite table, etc. Cela pourrait vous convenir ? Pour éviter la manutention.

Ludovic PAJOT

Très bien, si on peut mettre une table derrière justement et une poubelle, s'il vous plait.

Olivier GACQUERRE

Entendu. On va donc pouvoir maintenant procéder aux opérations de vote. Je vous les livre à nouveau : nous sommes bien sur des scrutins indépendants, il faut le dire comme cela. Sur la même feuille, vous avez quinze bulletins de vote. Ligne par ligne, vous avez les deux candidatures. On vous demande de rayer le nom de la personne pour laquelle vous ne voulez pas voter. On est d'accord avec cela, donc vous gardez le nom de la personne que vous voulez voir élue. Si vous ne barrez aucun nom, c'est nul. C'est un vote blanc. Si vous barrez les deux noms, c'est un vol nul également, blanc. Vous pourriez avoir des stratégies ou des votes différents, je ne sais pas. Je vous livre la totalité des possibilités, puisque je vous redonne les mêmes conditions que si nous avions opéré aux votes les uns après les autres. Vous pouvez donc sur chacune des lignes faire ce que bon vous semble. Pour que ce soit valable et retenir la candidature de votre choix, il ne faut garder qu'un seul nom par ligne. Vous ne barrez pas non plus de haut en bas, c'est bien les noms. Ce sont des votes indépendants, donc un coup de crayon à travers la feuille, ce sera nul pour tous les votes. D'accord ? On a accepté d'organiser les choses pour que cela se passe bien, mais on respecte quand même le principe de vote par vote. J'insiste là-dessus. Une fois qu'on a fixé les modalités, et qu'on est d'accord là-dessus, on va pouvoir faire passer les enveloppes et les bulletins de vote. Ensuite, on récupérera avec l'urne les enveloppes. Si vous souhaitez entre deux passer à l'isoloir sur mesure qui a été fait sur ma droite, je vous invite à y aller pour pouvoir tranquillement préparer votre vote. On peut engager les procédures de vote ainsi ? Il n'y a pas d'élu contre ? Alors on y va. Je demande donc aux quatre bureaux de distribuer les enveloppes et les bulletins de vote.

On procède aux opérations de vote.

Sur les bureaux 1, 2 et 3, je pense que les opérations sont terminées. Tout le monde a bien voté sur les bureaux 1, 2 et 3 ? Vous avez le numéro de votre bureau sur la table, si vous avez un doute. J'invite donc les assesseurs à aller près des tables pour dépouiller. Je vois qu'il reste quelques votes pour le bureau n° 4.

Bureau 4, est-ce qu'il y a encore des votes ? Tout le monde a voté ? Parfait, on a également les émargements. J'invite donc les assesseurs à se rapprocher pour qu'on puisse commencer les opérations de dépouillement.

On procède au dépouillement.

Pour le premier vote, qui concerne l'élection du premier Vice-président :

1. Election du premier Vice-président

1.1 Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
b. Nombre de votants : 151
c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 12
d. Nombre de votes blancs : 1
e. Nombre de suffrages exprimés : 138
f. Majorité absolue : 70

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
LECONTE Maurice	119	Cent-dix-neuf
MAESEELE Alexandre	19	Dix-neuf

1.2 Proclamation des résultats

Monsieur Maurice LECONTE a été proclamé 1er Vice-président et a été immédiatement installé.

2. Election du deuxième Vice-président

2.1 Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
b. Nombre de votants : 151
c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
d. Nombre de votes blancs : 0
e. Nombre de suffrages exprimés : 151
f. Majorité absolue : 76

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
BOSSART Steve	131	Cent-trente-et-un
ROUSSEL Bruno	20	Vingt

2.2 Proclamation des résultats

Monsieur Steve BOSSART a été proclamé 2e Vice-président et a été immédiatement installé.

3. Election du troisième Vice-président

3.1 Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
b. Nombre de votants : 151
c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 1
d. Nombre de votes blancs : 0

e. Nombre de suffrages exprimés : 150
f. Majorité absolue : 76

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
SOUILLIART Virginie	129	Cent-vingt-neuf
TOURBIER Laurie	21	Vingt-et-un

3.2 Proclamation des résultats

Madame Virginie SOUILLIART a été proclamée 3e Vice-présidente et a été immédiatement installée.

4. Election du quatrième Vice-président

4.1 Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
b. Nombre de votants : 151
c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
d. Nombre de votes blancs : 0
e. Nombre de suffrages exprimés : 151
f. Majorité absolue : 76

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
LEMOINE Jacky	130	Cent-trente
PAJOT Ludovic	21	Vingt-et-un

4.2 Proclamation des résultats

Monsieur Jacky LEMOINE a été proclamé 4e Vice-président et a été immédiatement installé.

5. Election du cinquième Vice-président

5.1 Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
b. Nombre de votants : 151
c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
d. Nombre de votes blancs : 0
e. Nombre de suffrages exprimés : 151
f. Majorité absolue : 76

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
DEROUBAIX Hervé	130	Cent-trente
PRUD'HOMME Sandrine	21	Vingt-et-un

5.2 Proclamation des résultats

Monsieur Hervé DEROUBAIX a été proclamé 5e Vice-président et a été immédiatement installé.

6. Election du sixième Vice-président

6.1 Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
b. Nombre de votants : 151
c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 1

d. Nombre de votes blancs : 0
e. Nombre de suffrages exprimés : 150
f. Majorité absolue : 76

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
SCAILLIEREZ Philippe	130	Cent-trente
MAHAUT Jurgen	20	Vingt

6.2 Proclamation des résultats

Monsieur Philippe SCAILLIEREZ a été proclamé 6e Vice-président et a été immédiatement installé.

7. Election du septième Vice-président

7.1 Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
b. Nombre de votants : 151
c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
d. Nombre de votes blancs : 0
e. Nombre de suffrages exprimés : 151
f. Majorité absolue : 76

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
MACKE Jean-Marie	131	Cent-trente-et-un
EVRARD Jules	20	Vingt

7.2 Proclamation des résultats

Monsieur Jean-Marie MACKE a été proclamé 7e Vice-président et a été immédiatement installé.

8. Election du huitième Vice-président

8.1 Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
b. Nombre de votants : 151
c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 1
d. Nombre de votes blancs : 0
e. Nombre de suffrages exprimés : 150
f. Majorité absolue : 76

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
CARRÉ Nicolas	129	Cent-vingt-neuf
ERALDI Raphaël	21	Vingt-et-un

8.2 Proclamation des résultats

Monsieur Nicolas CARRÉ a été proclamé 8e Vice-président et a été immédiatement installé.

9. Election du neuvième Vice-président

9.1 Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
b. Nombre de votants : 151

c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 3
d. Nombre de votes blancs : 0
e. Nombre de suffrages exprimés : 148
f. Majorité absolue : 75

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
DAGBERT Julien	127	Cent-vingt-sept
BOMMART Emilie	21	Vingt-et-un

9.2 Proclamation des résultats

Monsieur Julien DAGBERT a été proclamé 9e Vice-président et a été immédiatement installé.

10. Election du dixième Vice-président

10.1 Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
b. Nombre de votants : 151
c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 1
d. Nombre de votes blancs : 0
e. Nombre de suffrages exprimés : 150
f. Majorité absolue : 76

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
THELLIER David	129	Cent-vingt-neuf
HUCHETTE Clément	21	Vingt-et-un

10.2 Proclamation des résultats

Monsieur David THELLIER a été proclamé 10e Vice-président et a été immédiatement installé.

11. Election du onzième Vice-président

11.1 Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
b. Nombre de votants : 151
c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 1
d. Nombre de votes blancs : 0
e. Nombre de suffrages exprimés : 150
f. Majorité absolue : 76

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
DEPAEUW Didier	130	Cent-trente
DUHAUT Mickael	20	Vingt

11.2 Proclamation des résultats

Monsieur Didier DEPAEUW a été proclamé 11e Vice-président et a été immédiatement installé.

12. Election du douzième Vice-président

12.1 Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
b. Nombre de votants : 151
c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 3
d. Nombre de votes blancs : 0
e. Nombre de suffrages exprimés : 148
f. Majorité absolue : 75

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (par ordre alphabétique)	**Nombre de suffrages obtenus**	
	En chiffres	**En toutes lettres**
MARIINI Laëtitia	127	Cent-vingt-sept
MALADRY Blandine	21	Vingt-et-un

12.2 Proclamation des résultats

Madame Laëtitia MARIINI a été proclamée 12e Vice-présidente et a été immédiatement installée.

13. Election du treizième Vice-président

13.1 Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
b. Nombre de votants : 151
c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 2
d. Nombre de votes blancs : 0
e. Nombre de suffrages exprimés : 149
f. Majorité absolue : 75

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (par ordre alphabétique)	**Nombre de suffrages obtenus**	
	En chiffres	**En toutes lettres**
DE CARRION Alain	127	Cent-vingt-sept
RENAUT Cédric	22	Vingt-deux

13.2 Proclamation des résultats

Monsieur Alain DE CARRION a été proclamé 13e Vice-président et a été immédiatement installé.

14. Election du quatorzième Vice-président

14.1 Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
b. Nombre de votants : 151
c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 3
d. Nombre de votes blancs : 1
e. Nombre de suffrages exprimés : 147
f. Majorité absolue : 74

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (par ordre alphabétique)	**Nombre de suffrages obtenus**	
	En chiffres	**En toutes lettres**
IDZIAK Ludovic	126	Cent-vingt-six
THIRY Steven	21	Vingt-et-un

14.2 Proclamation des résultats

Monsieur Ludovic IDZIAK a été proclamé 14e Vice-président et a été immédiatement installé.

15. Election du quinzième Vice-président

15.1 Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
b. Nombre de votants : 151
c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 2
d. Nombre de votes blancs : 0
e. Nombre de suffrages exprimés : 149
f. Majorité absolue : 75

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (par ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
MARCELLAK Serge	125	Cent-vingt-cinq
MOREAU Mason	24	Vingt-quatre

15.2 Proclamation des résultats

Monsieur Serge MARCELLAK a été proclamé 15e Vice-président et a été immédiatement installé.

Olivier GACQUERRE

Je les félicite bien évidemment, une nouvelle page s'ouvre devant nous. Je vais tout d'abord leur passer le micro rapidement pour qu'ils puissent se lever et se présenter en deux mots, puisque certains d'entre vous ne les connaissent pas bien, puisque vous pouvez être nouvel arrivant dans l'Assemblée. Tout à l'heure, certains des candidats ont pu se présenter, pas eux, donc je propose qu'ils se présentent rapidement, au moins dire de quelle commune ils sont élus.

Jean-Marie MACKE

Jean-Marie Macke, maire de Rely et Président des maires ruraux à l'agglo.

Hervé DEROUBAIX

Hervé Deroubaix, maire de Robecq.

Virginie SOUILLART

Je tiens d'abord à vous remercier pour cette élection, merci à vous. Virginie Souillart, maire de Gosnay.

Maurice LECONTE

Rebonsoir à toutes et à tous, Maurice Leconte, maire de la commune de Houchin.

Steve BOSSART

Bonsoir. Steve Bossart, maire de Billy-Berclau.

Jacky LEMOINE

Bonsoir à tous, Jacky Lemoine, maire de Divion.

Philippe SCAILLIEREZ

Bonsoir à toutes et à tous. Philippe Scaillierez, maire de Labourse.

Nicolas CARRE

Bonsoir à tous, Nicolas Carré, maire d'Auchel.

Serge MARCELLAK

Bonsoir à toutes et à tous. Serge Marcellak, maire de Nœux-les-Mines.

Alain DE CARRION

Bonsoir à toutes et à tous et merci pour votre confiance. Alain De Carrion, maire de la commune de Vermelles.

Didier DEPAEUW

Bonsoir à toutes et à tous. Didier Depaeuw, maire de Garbecque.

Julien DAGBERT

Bonsoir à toutes et à tous, et merci. Julien Dagbert, maire de Barlin.

David THELLIER

Bonsoir à toutes et à tous, David Thellier, maire d'Isbergues.

Laëtitia MARIINI

Bonsoir à toutes et à tous, et merci. Laëtitia Mariini, maire de Lorgies.
Ludovic IDZIAK

Bonsoir à toutes et à tous. Ludovic Idziak, maire de Calonne-Ricouart.

Olivier GACQUERRE

À nouveau, merci pour votre confiance, félicitations à eux. L'exécutif, comme vous le savez, sera complété par des conseillers communautaires délégués. Tout cela sera regardé semaine prochaine, donc assez rapidement on vous précisera les délégations bien évidemment et comme j'en avais pris l'engagement, un tiers de l'exécutif dans sa globalité sera à l'image de la répartition de notre Conseil communautaire, donc il y aura un tiers de femmes dans cet exécutif élargi. Tout cela vous sera présenté prochainement, au plus tard lors du prochain Conseil communautaire. Il nous reste une délibération à voter avant de clôturer cette séance d'installation, c'est la question n° 5.

Rapporteur : GACQUERRE Olivier

5) ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

« Conformément aux articles L. 5211-2 et L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection des autres membres du Bureau a lieu au scrutin secret à la majorité absolue aux deux premiers tours de scrutin et à la majorité relative au troisième tour.

Il est fait appel à candidatures.

Il est ensuite procédé aux opérations de vote et à la proclamation des résultats, à l'issue du scrutin. »

Olivier GACQUERRE

Puisque nous devons élire les autres membres du Bureau communautaire, nous avons installé et validé le principe de la composition, donc le Président et les quinze vice-présidents. Il nous reste donc à désigner maintenant un représentant par commune non représentée par un Vice-président ou une Vice-présidente. Nous allons donc vous faire passer la liste des membres du Bureau communautaire. Le principe, c'est que ligne par ligne, on fait un vote à bulletin secret. Je vous explique tout de suite : chacune des communes est souveraine, chacune des communes a proposé un nom. Sauf pour les communes de Lillers et de Houdain pour lesquelles nous n'avions pas encore eu de réponse, donc si Monsieur le maire de Lillers veut bien me confirmer que c'est bien lui, on l'inscrira pour représenter sa commune. Et si Steven Thiry, le maire de Houdain le confirme également le concernant, dans ce cas la liste sera complète. Chaque commune, je vous invite à regarder si cela vous convient, auquel cas on pourra, si vous en êtes d'accord, faire un vote à main lever puisqu'encore une fois, j'invite le Conseil communautaire à respecter le choix des communes dans leurs représentations.

Est-ce que tout le monde a bien eu la liste des membres du Bureau communautaire ? Y a-t-il des choses à changer ? Je m'adresse aux maires. S'il n'y en a pas, et si vous actez le principe d'un vote à main levée dans le respect des décisions des communes, je vous propose de mettre cette délibération au vote. Ce qui nous permettra de compléter définitivement notre Bureau. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Non plus, c'est donc voté à l'unanimité. Ainsi, notre Bureau est installé, je vous remercie.

Décision du Conseil : adopté

Rapporteur : GACQUERRE Olivier

6) LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

En application de l'article L. 5211-6 du Code Général des Collectivités Territoriale, lors de la première réunion de l'organe délibérant, immédiatement après l'élection du Président, des Vice-présidents, et des autres membres du Bureau, le Président donne lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L. 1111-12. Le Président remet aux Conseillers communautaires une copie de la charte de l'élu local et des dispositions de la section 3 du chapitre VI du présent titre dans les communautés d'agglomération ainsi que des articles auxquels il est fait référence dans ces dispositions.

La Charte ainsi que les articles sont distribués à chaque élu au moment de l'intervention du Président.

Olivier GACQUERRE

Je vais vous proposer d'avancer un peu dans nos travaux, je vous sens très à l'écoute, alors je vais vous faire la lecture de la « Charte de l'élu local », au cas où vous ne l'auriez pas bien comprise dans vos conseils municipaux.

L'article L. 5211-6 du Code général des collectivités territoriales prévoit que : « Lors de la première réunion de l'organe délibérant, le Président donne lecture de la Charte de l'élu local prévue à l'article L. 1111-12 du Code général des collectivités territoriales. Le Président remet au Conseil communautaire une copie de la charte de l'élu local et des dispositions relatives aux conditions d'exercice des mandats communautaires, ainsi que des articles auxquels il est fait référence dans ces dispositions. Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi, ainsi que les élus des arrondissements de la ville de Paris et des communes de Lyon et Marseille. Tout mandat local se distingue d'une activité professionnelle et s'exerce dans des conditions qui lui sont propres. Il se traduit par des droits et des devoirs prévus aux articles L. 1111-13 et L. 1111-14 du Code général des collectivités territoriales. Ces dispositions constituent la charte de l'élu local. »

Concernant les devoirs : « Dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité, ainsi que les lois et les symboles de la République. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêt réprimé par la loi lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre. L'élu local s'engage à les faire connaitre avant le débat et le vote. L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions. L'élu local déclare dans un registre tenu par la collectivité territoriale les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros, dont il a bénéficié en raison de son mandat. Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif. »

Concernant les droits : « Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre dans les conditions prévues par la loi. Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la Sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L. 382-31 du Code de la Sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le présent code. Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le Code pénal, les lois spéciales et le présent code. Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le présent code. Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures. Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L. 1111-13. Un décret en Conseil d'Etat détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues. »

L'agglomération bien sûr a son déontologue, que vous pouvez saisir bien évidemment. Voilà la lecture de la Charte qui était le 6e point à l'ordre du jour.

Rapporteur : GACQUERRE Olivier

7) DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT

« Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire peut décider de déléguer une partie de ses attributions au Président, aux Vice-présidents ou au Bureau dans son ensemble à l'exception :

1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;

2° De l'approbation du compte financier unique ;

3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;

4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;

5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;

6° De la délégation de la gestion d'un service public ;

7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Il est proposé à l'Assemblée de déléguer au Président, les attributions figurant dans l'annexe ci-jointe.

Il est précisé que le Président peut déléguer l'exercice d'une partie de ses attributions aux Vice-présidents ou à d'autres membres du Bureau. »

Olivier GACQUERRE

Question 7, délégation de pouvoirs du Conseil communautaire au Président. À ma connaissance, il n'y a pas de changement avec l'existant. De toute façon, tout a également été annexé à la délibération. Tout cela est bien sûr encadré, donc conformément aux dispositions de l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil communautaire peut donc décider de déléguer une partie de ses attributions au Président, aux vice-présidents ou au Bureau – on vient d'en parler à l'instant -, à l'exception de certaines questions. Vous connaissez le principe, c'est pour faciliter le fonctionnement au quotidien. Néanmoins, ce n'est pas parce qu'on prend une décision qu'on ne doit pas rendre compte, puisqu'à chaque Conseil communautaire, on présente les décisions qui ont été prises et on répond aux questions éventuelles que cela peut susciter. Ce qu'on ne peut pas déléguer du Conseil communautaire au Président, évidemment le vote du budget, c'est prévu par le Conseil. Le Président ne peut pas non plus seul – et heureusement – fixer des taux, des tarifs ou des taxes ou redevances. Le Président ne peut pas approuver le compte administratif. D'ailleurs je rappelle qu'on doit sortir au moment du vote. On ne peut pas transférer également les dispositions à caractère budgétaire prises par l'établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une misse en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15. On ne peut pas transférer non plus des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale. Autrement dit, les statuts, on ne peut pas les changer. On ne peut pas non plus transférer le pouvoir de décider ou non d'adhérer, concernant l'établissement qui est le nôtre, à un établissement public. Également, on ne transfère pas la délégation de la gestion d'un service public, ce n'est donc pas la décision du Président. Dernier point, on ne peut pas transférer au Président les dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville. Il est donc proposé à l'Assemblée de mettre en place cette délégation de pouvoirs du Conseil communautaire vers le Président, et donc de déléguer les attributions qui figurent sur l'annexe qui a été jointe à la présente délibération. Y a-t-il des avis contraires ? Ou des abstentions ? Non plus.

Décision du Conseil : adopté

Rapporteur : GACQUERRE Olivier

8) DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU

« Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire peut décider de déléguer une partie de ses attributions au Président, aux Vice-présidents ou au Bureau dans son ensemble à l'exception :

1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;

2° De l'approbation du compte administratif ;

3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;

4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;

5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;

6° De la délégation de la gestion d'un service public ;

7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Il est proposé à l'Assemblée de déléguer au Bureau, les attributions figurant dans l'annexe ci-jointe. »

Olivier GACQUERRE

Sur la délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Bureau. Vous avez eu l'ordre du jour, je ne vais pas vous faire l'affront de relire l'ensemble. Vous avez eu les annexes. Il y a des choses qu'on peut déléguer évidemment, et des choses qu'on ne peut pas déléguer. Par exemple, le vote du budget de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances, cela reste bien de l'autorité du Conseil communautaire. L'approbation du compte administratif également, les dispositions à caractère budgétaire prises par l'Etablissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15, ne peuvent pas non plus être conférées au Bureau les décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale. On ne peut pas non plus transférer l'adhésion de l'établissement à un établissement public, c'est bien décidé en Conseil communautaire. On ne peut pas non plus donner pouvoir au Bureau en lieu et place du Conseil communautaire de la délégation de la gestion d'un service public. Enfin, on ne peut pas non plus transférer les pouvoirs concernant les dispositions portant orientation en matière d'aménagement des espaces communautaires, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville. Je vous propose donc d'acter le transfert des attributions qui figurent sur l'annexe qui vous a été jointe à l'ordre du jour. Voilà ce qui est proposé. Y a-t-il des avis contraires ? Y a-t-il des abstentions ? C'est donc voté à l'unanimité, je vous en remercie.

***Décision du Conseil* : adopté**

Rapporteur : GACQUERRE Olivier

9) ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC VALIDATION DES MODALITES DE DEPÔT DES LISTES

« Conformément aux dispositions des articles L.1414-1 et L.1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) doit être mise en place une Commission d'Appel d'Offres (CAO) dont la composition est celle de la commission prévue à l'article L.1411-5 II du CGCT, c'est-à-dire de la commission réunie dans le cadre des procédures d'attribution d'une délégation de service public.

Les membres titulaires et suppléants des commissions d'appel d'offres et de délégation de service public sont élus au scrutin de liste suivant le système de représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

La liste comprend 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. Les suppléants doivent être en nombre égal à celui des titulaires. En cas d'égalité des restes, le siège revient à celui qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Conformément à l'article D.1411-5 du CGCT, l'assemblée délibérante fixe les conditions de dépôt des listes.

Il est donc proposé d'adopter les modalités suivantes :

- Dépôt des listes candidates auprès du service de l'Administration Générale, jusqu'au 12 mai 2026, jour de la séance du Conseil communautaire qui procèdera à l'élection des membres des deux commissions concernées,

- Le dépôt peut avoir lieu à l'hôtel communautaire – 100 avenues de Londres 62411 BETHUNE ou par mail à administration.generale@bethunebruay.fr,

- Un accusé de réception est alors délivré.

Chaque liste doit être signée par au moins un de ses membres qui en assume le dépôt. »

Olivier GACQUERRE

Sur la délibération n° 9, il ne s'agit pas d'un nouveau vote cette fois, mais nous avons le devoir, en tout cas l'opportunité, d'établir des modalités pour pouvoir élire les membres parmi le Conseil communautaire qui vont participer à la commission d'appel d'offres et également les modalités d'élection de nos représentants à la commission de délégation de service public. Ce sera le même type de vote, vous avez la composition qui s'affiche dans mon dos. Vous avez cinq membres titulaires et cinq suppléants, fois deux, avec un mode de scrutin qui est encadré par la loi également, qui retient la représentation proportionnelle au plus fort reste. Ce que dit la délibération, c'est qu'au prochain Conseil communautaire qui aura lieu le 12 mai – vous pouvez d'ores et déjà le noter, ce sera ici à 18h30 – on aura toute une série de décisions, mais aussi de désignations. Je pense que nous avons 93 désignations à faire, on en passera une bonne moitié le 12 puisque le reste n'est pas urgent. Parmi les désignations, il y aura, vous l'avez compris puisqu'on va en fixer le principe et les modalités aujourd'hui, l'élection des dix membres titulaires et dix suppléants pour la commission d'appel d'offres et la commission de délégation de service public. Il vous est donc proposé ce soir d'acter les modalités, à savoir que vous pourrez déposer des listes de candidats titulaires et suppléants, soit en amont auprès de l'administration générale à l'Hôtel communautaire, l'adresse mail est également indiquée dans la délibération jusqu'au jour de la séance avec un accusé de réception qui vous sera déliré. Je vais vous dire, c'est le formalisme, je vous ai expliqué l'état d'esprit tout à l'heure, on n'est pas là pour faire de l'obstruction. Si votre liste m'est remise à moi et pas à l'administration générale le jour J, on la prend. On ne va pas faire de polémique. Vous savez donc qu'on ne met personne en difficulté. Jusqu'au dernier moment, vous pouvez préparer votre liste, il n'y a pas de problème, il n'y a pas d'entrave à la démocratie. On fera à ce moment-là les élections en bonne et due forme le 12 mai. Est-ce que cela vous convient ? Je n'ai fait que lire ce qui est précisé. Il y a une erreur ? Oui, bravo, merci. À l'écran, il y a donc une erreur, puisqu'il faut lire pour l'adresse mail de retour : administration.generale@bethunebruay.fr. (et non gnerale). Mais si vous l'amenez le jour J, cela ira bien aussi, pas de problème. Si vous êtes prévenant et que vous voulez l'envoyer par avance, voici donc l'adresse mail. Sur cette délibération, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Il n'y en a pas. Les modalités sont donc fixées ainsi et on pourra faire les désignations le 12 mai.

Décision du Conseil : adopté

QUESTIONS DIVERSES

Olivier GACQUERRE

Ceci clôt nos travaux ce soir, je vous remercie pour votre patience et votre participation. Je vous donne quelques dates à venir. Je vous l'ai dit tout à l'heure, on a un prochain Conseil communautaire – uniquement le Conseil – à 18h30 à la salle Olof Palme, ici, le 12 mai. On a aussi une date déjà fixée au 23 juin où on démarrera plus tôt. Si vous en êtes d'accord, on en reparlera, j'ai pris un peu la liberté de le faire, mais on avait pris l'habitude d'enchaîner Bureau et Conseil pour éviter d'être mobilisé moultes fois, donc on démarrait un Bureau communautaire à 17h30 et on enchainait à 18h30, voire 19h quand le Bureau était chargé, par le Conseil communautaire. Cela nous permettait d'éviter deux dates de réunion, deux

déplacements et de pouvoir traiter toutes les questions en une seule fois. Donc le 12 mai, que le Conseil, 18h30 et le 23 juin, Bureau 17h30 et Conseil 18h30 ici également. On votera le compte administratif et le budget supplémentaire. Je vous remercie à nouveau pour votre confiance, je remercie à nouveau les services pour la préparation de nos débats et je vous souhaite une excellente soirée et un bon retour. On a un verre de l'amitié et de quoi grignoter avant de repartir. Merci à vous.

VISA DU « PROCES-VERBAL »

Le Président

Olivier GACQUERRE

Le secrétaire de séance

Jurgen MAHAUT